

Fontenay-aux-Roses, le 13 juin 2018

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Avis IRSN/2018-00157

Objet : EDF - REP - Palier CPY - État technique VD3 - Palier technique documentaire n° 3 - Modification du chapitre IX des RGE - Identification des événements des STE lors des essais périodiques bimestriels des chaînes de mesure de pression du circuit primaire et de l'enceinte de confinement - FA SPA 005.

Réf. Saisine ASN - CODEP-DCN-2018-028114 du 11 juin 2018.

Conformément à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en référence, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a évalué l'acceptabilité du point de vue de la sûreté de la modification du chapitre IX des règles générales d'exploitation (RGE) du palier CPY, demandée par Électricité de France (EDF), au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié. Cette évolution du chapitre IX des RGE est présentée sous la forme d'une fiche d'amendement (FA) au programme des essais périodiques du pseudo-système de surveillance post-accidentelle du réacteur (SPA).

Tous les deux mois, les chaînes de mesure, qui participent à la protection du réacteur et qui fournissent des informations nécessaires à la surveillance des paramètres du réacteur, font l'objet d'essais périodiques. Dans le cadre du palier technique documentaire (PTD) n° 3 du palier CPY, plusieurs mesures deviennent des informations SPA requises au titre du chapitre III des RGE. Ainsi, lors de ces essais, l'indisponibilité provoquée de ces chaînes de mesure est identifiée en salle de commande par la pose d'un événement de groupe 1¹ des spécifications techniques d'exploitation (STE). Ces événements, qui diffèrent selon que l'indisponibilité concerne une ou plusieurs informations SPA, sont identifiés dans le chapitre IX des RGE.

Néanmoins, dans le cadre de la prochaine mise en application du PTD n° 3, EDF a identifié, pour les états d'arrêt du réacteur, que les événements SPA identifiés étaient erronés pour les quatre chaînes de mesure de la pression du circuit primaire et de l'enceinte de confinement. En effet, même si une seule chaîne de mesure est indisponible, cela provoque néanmoins l'indisponibilité

Adresse Courrier
BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses
Cedex France

Siège social
31, av. de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
Standard +33 (0)1 58 35 88 88
RCS Nanterre 8 440 546 018

¹ En fonction de leur importance pour la sûreté, les indisponibilités sont hiérarchisées en événements STE de groupe 1 et de groupe 2. Une stratégie de repli vers un état plus sûr et des règles strictes de cumul sont associées uniquement aux événements de groupe 1. Dans ce groupe sont classées les non-conformités remettant en cause le respect des exigences et des hypothèses d'étude de la démonstration de sûreté.

de trois informations SPA. La demande de modification du chapitre IX des RGE corrige ces erreurs.

Les évènements STE identifiés, pour l'ensemble des domaines d'exploitation du réacteur concernés, n'appellent pas de remarque de la part de l'IRSN.

L'IRSN estime que la modification du chapitre IX des RGE du palier CPY, telle que présentée par EDF, est donc acceptable du point de vue de la sûreté.

Pour le Directeur général et par délégation,

Hervé BODINEAU

Chef du service de sûreté des réacteurs à eau sous pression